

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

Région de BASSE NORMANDIE / Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX / Canton de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

Commune
de
FONTAINE - HENRY

Conseil Municipal
Séance du 28 février 2019
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf le 28 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe CAILLERE, Maire.

Présents : Messieurs CAILLERE, ROSELLO DE MOLINER, MADEC, NEDELEC, D'OILLIAMSON, CHRETIEN, Mesdames CAILLERE, RENAUDE, ALVADO et RACINE.

Absente excusée : Mme CREVON

Madame CREVON donne son pouvoir à Mme ALVADO

Monsieur ROSELLO a été élu secrétaire de séance.

1 Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des 10 membres présents.

2 Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CAILLERE, délibérant sur le Compte Administratif, après s'être fait représenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents
Résultats reportés		80 653.44		178 929.16		259 582.60
Opérations de l'exercice	86 056.36	54 351.97	182 730.29	241 739.97	268 786.65	296 091.94
TOTAUX	86 056.36	135 005.41	182 730.29	420 669.13	268 786.65	555 674.54
Résultats de clôture		48 949.05		237 938.84		286 887.89
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
Résultats définitifs		48 949.05		237 938.84		286 887.89

2 - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

3 Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur CAILLÈRE après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2018 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à recouvrer et l'Etat des Restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de 2018 ;
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures .

Décide d'approuver le Compte de Gestion du Receveur qui laisse apparaître un excédent global de clôture de : **286 887.89 euros**.

4 Contrat d'un agent communal

L'agent communal en place ne peut plus bénéficier de renouvellement de contrat à durée déterminée.

Il est proposé de le stagiairiser pendant une année qu'il puisse être titularisé par la suite. Le conseil municipal accepte par 10 voix pour et une abstention.

5 Ouverture de crédits budgétaires pour l'indemnisation du commissaire enquêteur.

Afin de pouvoir payer le commissaire enquêteur avant le vote du budget le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires, soit 3 000€, au compte 202 (frais d'études).

6 Abrogation des plans d'alignement

Pour faire suite au précédent conseil municipal concernant l'achat de la maison située 3 Le conseil départemental propose de supprimer les plans d'alignement pour les Routes Départementales RD 141 et 170.

Ces plans d'alignements, très anciens, sont devenus obsolètes.

Le conseil municipal, approuve ces suppressions.

7 Adhésion au programme "Village prudent"

L'association Prévention Routière a créé un label qui récompense les villes et villages qui luttent contre l'insécurité routière. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce programme, les frais d'inscriptions s'élèvent à 70€.

Le conseil municipal accepte par 3 voix pour et 7 abstentions.

8 Informations et questions diverses

- La commune de Revières demande la possibilité d'emprunter les 2 barnums de la commune pour les festivités du 05 et 06 juin 2019. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Dans le cadre d'un plan d'aide en faveur de l'élevage, le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures de soutien en faveur des exploitants agricoles. Parmi ces mesures figure une procédure de dégrèvement d'office de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles sinistrées, touchées par une perte de récolte significative liée aux aléas climatiques du printemps dernier. Fontaine-Henry a été intégrée dans la zone éligible à ce dégrèvement.

En conséquence, une liste des bénéficiaire est consultable en Mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire